



DECISION DU MAIRE

DEC-2024-07-066

OBJET : APPLICATION DU DIPOSITIF REGLEMENTAIRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L221-1 et suivants qui soumettent à l'obligation d'économies d'énergies les personnes morales qui mettent à la consommation des carburants automobiles ou du fioul domestique et dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat ;

VU la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

VU la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-08-6-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Noisy-le-Roi de s'engager dans le dispositif de performance énergétique et de gain de recettes vertes, notamment dans le cadre de ses travaux de rénovation de l'éclairage public, il est proposé à la commune de Noisy-le-Roi de valoriser les certificats d'économie d'énergie générés par cette rénovation,

CONSIDERANT la proposition de CERTINERGY & SOLUTIONS, domiciliée 11 Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – CS 60048 – 75675 PARIS – CEDEX 14,

DECIDE

- 1) De signer avec CERTINERGY & SOLUTIONS, domiciliée 11 Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – CS 60048 – 75675 PARIS – CEDEX 14, une convention définissant la valorisation des actions d'économie d'énergies à un montant estimé de 49 567.14 €.
- 2) De conclure ladite convention à compter de la date de signature et jusqu'au 31/12/2024.

Fait à Noisy-le-Roi, le 23 juillet 2024



Le Maire,
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente